

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 18 août 2026

Date de convocation : 13 août 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 18 août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : BARON Anne-Sophie, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marion, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURROM Bernadette, LACOUE-CHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

EXCUSÉS : BERNA Sophie, BOURDA Francine, DOURAU Jean-Marc, VANHOOREN Audrey

PROCURATIONS : BERNA Sophie à LACOUE-CHAROT Damien, BOURDA Francine à CHARRET Olivier, DOURAU Jean-Marc à LARRUHAT Alexandre, VANHOOREN Audrey à Isabelle MONTIN

Secrétaire de séance : Isabelle MONTIN

DÉLIBÉRATION N° 2026-56 : Maison de Santé Pluriprofessionnelle Approbation du projet du plan de financement et demande de subvention

Le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune d'agrandir le pôle médical d'Asson situé 20 place Saint-Martin.

Le projet est porté par la commune d'Asson, la SISA Plaine de Nay en lien avec la CPTS Est Béarn et les partenaires du territoire. Il prévoit la rénovation de 98 m² de locaux existants et la création d'une extension de 168 m², portant la surface totale à 266 m². Cette évolution permettra l'installation de trois cabinets supplémentaires de médecine générale, l'intégration de nouveaux métiers (assistant médical, infirmière en pratique avancée, coordination), ainsi que la création d'espaces dédiés à la coordination pluriprofessionnelle, aux réunions d'équipe, aux actions de prévention, d'éducation thérapeutique et au développement de nouveaux parcours de soins.

Au-delà d'une extension immobilière, cette opération vise à créer un véritable pôle territorial de santé de proximité, capable de renforcer l'attractivité médicale du territoire, de soutenir l'installation de nouveaux professionnels, de développer les coopérations ville-hôpital, le télé-suivi des maladies chroniques, les programmes d'éducation thérapeutique et les projets de recherche en soins primaires.

Afin d'étudier la faisabilité du projet, une étude a été réalisée par un architecte afin de disposer d'un budget prévisionnel permettant au Conseil Municipal de se positionner sur l'approbation du projet et de pouvoir déposer les demandes de subventions.

M. le Maire présente le plan prévisionnel du projet.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Travaux de rénovation des locaux actuels	88 200 €	Europe - FEDER	80 000 €
Travaux d'extension	358 800 €	Etat - DETR	120 000 €
Travaux aménagement extérieur	30 000 €	ARS – FMIS (Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé)	150 000 €
Frais annexes (maitrise d'œuvre, études diverses, bureau de contrôle, SPS, assurance...)	66 579 €	Communauté de Communes du Pays de Nay	20 000 €
TVA (20 %)	108 716 €	Département des Pyrénées Atlantiques	90 000 €
		FCTVA	86 973 €
		Part communale	105 322 €
TOTAL Dépenses	652 295 €	TOTAL recettes	652 295 €

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet et son plan de financement
- de solliciter les subventions de tout partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet (l'Etat à travers la DETR, l'Europe au travers du FEDER, l'ARS à travers le FMIS, la Communauté de Communes du Pays de Nay, le Département, la Région ou tout autre financeur)

AUTORISE le Maire à :

- à lancer les consultations pour le choix des entreprises
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
 Le Maire

